

Compte-rendu PRESSE du Conseil Municipal du mardi 26 mai 2009

Ce mardi 26 mai 2009, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: François LEGRAS, Bernard MARC, Pierrette LEVOY, Auguste TESSON, Valérie LAISNEY, Pascale DUBOSCOQ, Eric COLIN, Françoise K'DUAL, Béatrice GOSSELIN, Jean-Pierre LEGOUBEY, Yves GOSSELIN, Michèle AGNES

Pouvoirs : Gaëtan COENEN donne pouvoir à Béatrice GOSSELIN
Gérard LARSONNEUR donne pouvoir à Eric COLIN

Etait absent: Philippe GOSSELIN

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 avril 09 :

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 avril dernier.

II – Désignation d'un secrétaire de séance :

A l'unanimité Yves GOSSELIN est désigné secrétaire de séance.

III – Attribution du marché au bureau d'études chargé de la mise en révision du P.O.S. et élaboration du P.L.U. :

Après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet PLANIS, mieux disante, pour un montant de 22 425 € HT pour l'offre de base et un total de 31 350 € en incluant les «tranches » conditionnelles et de retenir le classement suivant :

- 1- PLANIS
- 2- AVICE
- 3- TECAM
- 4- PRIGENT
- 5- AGENCE B2
- 6- NIS

IV – Achat d'une tondeuse autoportée :

Après avoir examiné les propositions présentées par Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission compétente, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la tondeuse « KUBOTA » de MOTOCULTURE COUTANCES, au prix de 9 802.88 € TTC, reprise de la tondeuse actuelle déduite.

VI – Travaux au Presbytère :

Le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de MPVCC, moins disant, d'un montant de 8 234.46 € TTC pour le remplacement de 18 fenêtres à un ventail et d'une porte, en PVC.

IX – Effacement des réseaux « Rue des Chouques » :

A l'unanimité, le conseil municipal décide de la réalisation de l'effacement de réseaux « rue des Chouques ». La commune participera à hauteur de 8 800 € TTC (pour le SDEM) au titre

de la confection du génie civile du réseau de télécommunication, et à 49 % du montant prochainement communiqué par France TELECOM pour les travaux de câblage.

X – Cotisation A.C.G.E.P.A. (Association Gestionnaire de l'Eau Potable et de l'Assainissement):

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cotiser à l'A.C.G.E.P.A. pour l'année 2009 : 32 €.

XII – Extension du réseau assainissement :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire une tranche supplémentaire à l'extension du réseau assainissement en cours, qui comprendrait 8 branchements : quartier de la Girarderie en gravitaire et quartier de la Françoisierie avec l'implantation d'un petit poste de refoulement.

Cette tranche de travaux se fera dans le cadre du marché de travaux passé avec le groupement d'entreprises SARC/CEGELEC avec un avenant d'un montant de 70 000 € HT, ce qui portera le montant total des travaux de 909 185 € HT à 979 185 € HT.

Raccordements électriques des postes de refoulement – devis ERDF:

- « la grande Yberterie » pour un montant de 1 726.04 € TTC
- « la Goueslinière » pour un montant de 1 726.04 € TTC
- « La Bataillerie » pour un montant de 1 007.52 € TTC
- « La Laisnerie » pour un montant de 1 726.04 € TTC

Accord unanime du conseil municipal.

XIV – Etude de la flore et de la faune –dans le cadre de l'extension du camping : choix du chargé d'études

▪ **ETUDE FLORE ET FAUNE :**

VINCENT SIMONT : inventaire de la flore et de la faune sur la zone du projet et évaluation de la valeur patrimoniale pour un montant de 6 000 € HT, soit 7 176 € TTC. Accord unanime du conseil municipal, qui charge Monsieur le Maire de lancer cette étude au plus vite.

XV - Attribution des lots 1 et 2 – vente d'herbe :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer :

le lot 1 (BE 227 – BE 465 – BE 433) à Monsieur Gérard MACE au prix de 80 €, pour un an jusqu'au 31/12/2009 renouvelable un an.

le lot 2 (AK 17 – AK 20 – AK 21 – le tiers de AK 82 – AL 100 – AL 225 – AL 266) à Monsieur Gérard MACE au prix de 75 €, pour un an jusqu'au 31/12/2009, renouvelable un an.

XVI – Révision des tarifs des gîtes 2010:

A l'unanimité, le conseil municipal révisé les tarifs des gîtes pour 2010

XVIII – Approbation du DCE zone commerciale :

Le permis de lotir vient d'être accordé pour le lotissement commercial et le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux composé de 4 lots :

- Lot 1 terrassement – voirie – assainissement estimé à 359 050 € HT
- Lot 2 réseaux souples estimé à 81 500 € HT
- Lot 3 jardins estimé à 10 350 € HT

- Lot 4 clôtures – mobilier urbain estimé à 13 200 € HT

Soit un coût total des travaux estimé à 464 100 € HT (555 063.60 € TTC) et charge Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offres.

XX – Ecole Numérique Rurale :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, rapporteur de la commission chargée des écoles, le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter la candidature de la commune au dispositif mis en place par le Ministère de l'Education Nationale pour équiper l'école élémentaire d'une classe numérique mobile et retient les devis suivants, **moins disants et conformes** au cahier des charges imposé pour un montant total de: 14 078.40 € HT soit 16 837.76 € TTC

XX – Divers :

- Information projet Espace Public Numérique : la question sera très prochainement à l'ordre du jour du conseil communautaire et le conseil municipal réaffirme son accord unanime pour mettre la dernière salle vacante de la Filature à la disposition de cet EPN.
- Tour de la Manche : Monsieur le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à la bonne organisation de cet événement : Richard VIVIEN, le Comité des Fêtes, la Fête de la Mer, les Commerçants et l'ESG.
- Organisation du bureau de vote – élections européennes – dimanche 7 juin : la tenue du bureau de vote a été définie :

MATIN de 7h30 à 13h : Béatrice GOSSELIN, Pascale DUBOSCQ, François LEGRAS, Richard VIVIEN, Michèle AGNES, Françoise K'DUAL, Valérie LAISNEY

APRES-MIDI de 13 h à 18h : Yves GOSSELIN, Jean-Pierre LEGOUBEY, Gaëtan COENEN, Eric COLIN, Pierrette LEVOY, Philippe GOSSELIN, Gérard LARSONNEUR.

- Commission des marchés : le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des membres de cette commission soit : Yves GOSSELIN, Thierry ETUR (en tant que représentant des commerçants), Monsieur HAUTBOIS et Monsieur JACQUET.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Yves GOSSELIN, rapporteur de la commission des travaux :
 - 1- Emplacements Points d'Apport Volontaire : le conseil municipal décide qu'un P.A.V. sera implanté à la plage comme présenté (voir plan) et décide de reporter la question pour un 2^{ème}, le lieu d'implantation n'étant pas défini.
 - 2- Borne Camping Car : le conseil municipal approuve à l'unanimité l'emplacement proposé par la commission (voir plan)

Monsieur le Maire :

- rappelle que 3 défibrillateurs ont été récemment achetés par la commune et qu'ils seront installés respectivement dans le sas du Crédit Mutuel, le couloir d'entrée des locaux de la Filature et dans l'enceinte du poste de secours à la plage. Il remercie à cette occasion les 2 pompiers gouvillais qui ont eu la gentillesse d'informer les gouvillais sur l'utilisation de ces appareils et le CREDIT MUTUEL et le CREDIT AGRICOLE, qui ont participé aux frais d'achat de ce matériel. Il salue également toutes les personnes qui ont assisté à ces séances d'information et notamment les enseignants gouvillais.
- L'inauguration de la station d'épuration est fixée au 25 juin à 17 heures, tous les partenaires financiers seront invités

